

Et cette causerie, dont le champ s'est trouvé soudainement élargi des perspectives ouvertes par les démonstrations de M. le curé A. Lafrance, a donné comme résultat pratique l'entente sur les moyens à prendre pour amener les pouvoirs publics à se réformer en vue de la santé générale. Et la séance prit fin.

A deux heures, reprise des travaux. M. L. PELLAND, un vaillant de l'A. C. J., donne un travail sur l'Association dont il fait partie. L'*Action Sociale* en publiera le texte.

Après une causerie pleine d'intérêt sur les œuvres de jeunesse, M. Adjutor RIVARD, dans de judicieuses et spirituelles remarques, parle aux congressistes du bulletin d'informations de la Croix Noire.

La séance de cet après-midi, dit M. Rivard, est spécialement consacrée à l'Action Sociale Catholique. Si l'on a réservé pour cette heure le sujet dont je dois vous entretenir, c'est que son bulletin d'information, surtout, rattache la Croix Noire à l'Action Sociale Catholique. L'A. S. C. travaille pour la société, sans doute ; mais, de plus, en société, avec d'autres ouvriers.

L'ouvrier social ne garde pas pour lui ses connaissances ; il lui faut, au contraire et nécessairement, faire profiter les autres de son expérience. Et c'est l'œuvre du bulletin.

A quoi sert-il ? — Il est une base de statistiques certaines. Les enquêtes de Sociétés européennes se font de cette manière. Et vous avez vu, au Congrès de Tempérance de 1910, les résultats qui découlent d'enquêtes bien conduites. Le bulletin nous sert donc à recueillir des faits, à les grouper en faisceaux, pour les utiliser ensuite.

Il sert encore à diriger l'action du Conseil Central. C'est par le bulletin que nous nous rendons bien compte de l'état des paroisses ; et c'est d'après ses informations que nous dirigeons ici plutôt que là le travail de nos missionnaires diocésains.

Le bulletin d'informations nous est une force auprès des pouvoirs publics. Songez de quelle puissance sont les statistiques précises et sûres que nous tirons de vos réponses, dont nous pouvons affirmer qu'elles sont données par des gens parfaitement renseignés. Pour que nous puissions dire aux pouvoirs publics : il faut que cela cesse, il faut que nous puissions d'abord soutenir que telle chose existe. Comment le pourrions-nous sans le bulletin d'informations régulièrement rempli ?

Le bulletin contient encore toute une suite d'expériences locales, exemples à suivre, périls à éviter. Si l'on constate dans l'un qu'une paroisse souffre de tel mal, on trouvera dans l'autre qu'ailleurs pour remédier à ce mal on a employé tel moyen. Vous vous engagez peut-être dans une entreprise périlleuse ?